



Collectif de surveillance « PCB 53 »

Contact : FE53 – 33 bis, allée du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL- fd.environnement@gmail.com

Contact : M. de Roquefeuil : 06 81 21 52 67

Communiqué de presse

Fin des rapports « maisons », un rapport indépendant sans concessions Vers la mise en place d'une réelle protection des milieux et des habitants ?

Oubliant que l'Etat n'a pu valider en juillet l'étude d'interprétation de l'état des milieux réalisée par Aprochim car partielle et incomplète ...

Oubliant qu'Aprochim travaille avec un cabinet environnemental maison (AXE) qui n'a pas hésité par le passé à réaliser des calculs de dispersion pour leurrer la CLIS de l'époque (jugement en première instance du tribunal correctionnel de Paris 28 octobre 2013)...

Oubliant que ce même cabinet Axe a commis de nombreuses erreurs au début de la crise...

la société Aprochim remet en cause un **rapport scientifique** (Ouest France du 13/11/2015), produit par un établissement public **indépendant** l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

Lors de la réunion d'information organisée par la préfecture ce vendredi 13 novembre, **l'Etat a confirmé la validité de ce rapport sur le fond et donc ses conclusions :**

- 1) Aprochim est **responsable** de cette pollution locale généralisée.
- 2) Loin de se cantonner à un rayon de 500m autour de l'usine, la pollution **sévit encore à certains endroits à près de 3km** et partout jusqu'à 1500m.
- 3) La pollution est aujourd'hui essentiellement diffusée **et sous forme gazeuse**.
- 4) Le seuil **commercial** de 1.25pg/g dans les fourrages est inadapté pour éradiquer la pollution en cours. Seul **un seuil divisé par 4 (0.3pg/g)** doit permettre le retour à une activité agricole normale.
- 5) Non, la pollution n'est pas sans conséquence sur la vie des riverains. Ils devront encore **continuer à prendre des précautions alimentaires et parfois même décaper les aires de jeu** pour enfants.

Fort de ces constats, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2014 régissant la surveillance d'Aprochim n'est plus adapté. L'Etat s'est donc engagé à prendre très rapidement un arrêté qui donnera **enfin une valeur réglementaire aux mesures pcb effectuées dans les herbages**.

Cette novation, appelée de nos vœux depuis le début, **peut être le tournant de cette crise**.

Associations, **élus**, habitants, chacun à son niveau doit soutenir cette démarche préfectorale qui traite enfin la pollution à la racine...des herbages !